

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice :	15	Pour	13
Nombre de membres présents :	12	Contre	1
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention	1
Procurations	03		

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le neuf décembre deux mille vingt à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

PRESENTS : M. Pierre DELOUVRIE – M.Philippe MAURIN- MME Nadine CEOTTO- M.Armand SCHIRATTI – MME Béatrice BETGE-BREZETZ – MME Fatima HOUDAIBI – M. Eric FELETTI – MME Marlène SOLDANO- M. Eric SPERANDIO – MME Sandrine GRANDVUILLEMIN – M. Jean-Max COURRIE – M. Gaëtan VASTESAEGER

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick SMITH – MME Magalie DARNIS – M. François RIGAUD

Procurations :

- M. Patrick SMITH a donné procuration à Mme Béatrice BETGE-BREZETZ
- MME Magalie DANIS a donné procuration à Mme Fatima HOUDAIBI
- M. François RIGAUD a donné procuration à MME Nadine CEOTTO.

PLAINE DES SPORTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la genèse de ce projet né d'un concours de circonstances à partir duquel il s'est nourri, structuré et devient réalité.

En 2019, l'ASPTT Tennis Agen est en recherche d'au moins deux courts de tennis et dans le même temps le département de Lot et Garonne travaille sur un appel à projet participatif. Parallèlement l'ASPTT sait que notre commune a un court peu utilisé et du foncier disponible pour un autre court et autres infrastructures.

L'ASPTT avec le soutien de la commune est lauréat de cet appel à projet consistant en la remise en état du court existant et la construction d'un deuxième court.

Forts, de longue date, du constat de carence en matière d'équipements sportifs nous prolongeons notre réflexion sur la création d'une plaine des sports sur notre commune. Ces équipements, en complément des deux courts ASPTT mis en œuvre via le budget participatif du département, proposeront en accès libre des infrastructures inexistantes ou en nombre insuffisant sur St Hilaire mais aussi sur le canton et la rive droite de l'agglomération d'Agen.

Après analyse des besoins ces équipements seront constitués de deux terrains omnisports, un espace bouledrome et badminton.

Cet ensemble, à proximité immédiate du pôle communal enfance, viendra en soutien aux activités pédagogiques et apportera aux enfants le volet épanouissement lié aux vertus de la pratique sportive jusqu'à ce jour absente de notre territoire.

Nous avons aussi pointé les difficultés pour les femmes d'avoir accès aisément aux pratiques sportives y compris les sports de reconstruction aussi cet espace sera également dédié au sport féminin avec des activités mais aussi des créneaux horaires adaptés.

Enfin de par sa taille et sa configuration cette ensemble sera aussi dédié aux pratiques handisports avec des plages horaires réservées.

Par ailleurs la commune s'est impliquée depuis plus de 10 ans (construction d'un générateur photovoltaïque de 27 kW en 2010, limitation forte de l'utilisation des énergies fossiles) dans les processus de transition énergétique et entend, dans le cadre de ce projet, poursuivre son effort.

Pour ce faire elle prévoit de couvrir l'ensemble de ces cinq plateaux sportifs par des préaux à ossature métallique recouverts de panneaux photovoltaïques. Ces couvertures permettront l'optimisation de l'usage des courts et la mise en œuvre d'un générateur photovoltaïque de l'ordre de 500 kW correspondant à environ la moitié de la puissance électrique appelée sur le réseau Enedis par le bourg de St Hilaire de Lusignan.

La réalisation de ces cinq préaux sera confiée à un investisseur producteur d'électricité photovoltaïque, la commune ne prendra en charge que le bardage et l'éclairage des ces structures toujours dans un soucis d'optimisation d'usage des courts.

La commune a présenté ce projet à l'ANS et obtenu son soutien à hauteur de 80 000€. La commune est en mesure de lancer cette réalisation dès 2021 et par celle-ci souhaite apporter sa contribution à la relance économique cruciale et vitale pour notre tissu économique et nos emplois.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des aides de l'État indispensables à l'aboutissement du projet et à l'effort de relance économique.

Les dépenses afférentes à ce dossier se décomposent en

- construction de deux courts en terre battue synthétique, de l'aire badminton et de l'aire pétanque pour 106845,90€
- éclairage des 5 plateaux sportifs pour 52700,00€
- bardage partiel des deux bâtiments au dessus de 3,5 mètres pour 33450,00€
- réalisation des accès handicapés et pompiers pour 18118,80€

soit un total de dépense de 211114,70€ HT et 253337,64€ TTC.

Au vu des dépenses Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Participation ANS 80000,00€

Participation Etat DETR/DSIL 2021 55 % soit 116113,08€

Reste à charge commune 253337,64-185557,35 soit 57224,56 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- autorise Monsieur le Maire à demander l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2021 à hauteur de 116113,08€.

- autorise Monsieur le Maire a signé tous documents nécessaires à la concrétisation de cette délibération

- autorise Monsieur le Maire à préparer, passer et exécuter les marchés et les accords cadre qui seraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

ST Hilaire de Lusignan, le 14 décembre 2020-
Le Maire ,
Pierre DELOUVRIE

